ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE

ADMINISTRATION AND MAGISTRACY

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

Peace-Work-Fatherland

DIRECTION GENERALE

DIRECTORATE GENERAL

DIVISION ADMINISTRATIVE ET des

REGLES FINANCIERES

E.N.A.M.2010

CORRIGE

SUJET: Les Accords de partenariat Economique : menace ou opportunité ?

I-NTRODUCTION: (02 points)

Contexte des accords de Partenariat Economique (APE). (0.25 Point)

Les APE en cours de négociation font l'objet d'appréciations diverses. Certains soutiennent que l'ouverture des marchés serait néfaste pour les pays dont les économies dépendent de l'agriculture. D'autre entrevoient la destruction complète des filières agricoles autrefois rentable et l'appauvrissement conséquents des producteurs et des a populations rurales. C'est dans cette perspective que le président Sénégalais ; soutenu par celui de l'Afrique du sud, a manifester le refus clair de signer les APE et rejeté le principe de l'ouverture réciproque des marchés.

Pour ce qui est de l'Etat de lieux, il est noté que le Cameroun, la Cote d'ivoire et le Ghana ont signé le 15 Janvier 2010, des accords intermédiaires ou d'étape. Seul les caraïbes ont signé l'accord complet.

En Afrique, l'union Européenne (UE) procède a des négociations avec les ensembles sous régionaux (CEDEAO, CEMAC, SADC, ESA....)

Définition des concepts : (0.75 points)

1- Les accords de partenariat économique (APE constitue l'étape ultime d'une suite et de conventions entre les pays ACP et l4UE....... Il s'agit notamment des accords de Yaoundé, de Lomé et de Cotonou. Ce dernier intervient le 23 juin 200, dans le but de se conformer aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Ce sont des accords économiques et commerciaux entre l'UE et les pays ACP visant à développer de libre échange en conformité avec les règles de l'OMC.

Ces accords ont pour but la suppression progressive des entraves aux échanges commerciaux (droit de douane, contingentement, prohibition, préférences nationales) entre les parties, en intensifiant la coopération dans tous les domaines en matière de commerce (renforcement des capacités, aide au développement, gouvernance...).

- 2- Menace: C'est un signe, un indice, un sujet de crainte qui laisse prévoir un danger en rapport avec l'atteinte des objectifs de développement des ACP. Il s'agit d'un chantage ou d'un défi.
- 3- Opportunité : Caractère de ce dont la conduite est réglée selon les circonstances du moment et selon ses intérêts : qui survient à propos et au bon moment ; qui convient au temps, aux lieux aux circonstances.

Occasion favorable pour le développement des affaires en général, et en particulier, la diversification des échanges commerciaux dans une perspective de l'atteinte des objectifs de développement des pays ACP.

Il s'agit pour le Cameroun de glaner des avantages potentiels qu'offrirait les APE en vue de la réalisation effective des objectifs de développement contenu dans le document de stratégie pour la croissance et l'Emploi (DSCE) et de la vision 2035 (le Cameroun a commencé depuis janvier 2010, la mise en œuvre le DSCE et la vision dont l'objectif est de passer de pays a revenu intermédiaire tranche inférieure, ensuite de devenir un pays a revenu intermédiaire, et enfin de parvenir en 2035 au niveau des nouveaux pays industrialisés (pays émergent).) Lui permettant a terme de devenir un pays a revenu intermédiaire, puis nouveau pays industrialisé en 2035.

Problématique (Quels sont les enjeux de la conclusion et de la mise en œuvre des APE dans les économies des pays ACP en général et du Cameroun en particulier) Dans les circonstances du moment, la signature des APE peut-elle se réaliser dans l'intérêt des pays ACP en général et de ceux du Cameroun en particulier ?

II- Les accords de partenariat économique constituent l'étape ultime d'une suite d'accords et les conventions visant a terme, la réalisation d'une zone de libre échange entre l'UE et les pays ACP. (2.5 pts)

- 1- Historique et bilan des négociations entre l'UE et les ACP
 - a- Historique des négociations ACP et UE
- 19957, Traité de Rome qui prévoit un régime d'association avec les pays et territoires d'outre-mer
- 1963-1969, signature des conventions de Yaounde 1 et de Yaounde 2 caractérisé par une politique d'aide au développement centré sur les excolonies européennes (aides financières et commerciales et financement des projets en Afrique noire notamment);
- 1975-1980 : Crise pétrolière, flambée des prix des matières premières, dialogue Nord-Sud, signature de la convention de Lomé avec une priorité au développement industriel et rurale avec le STABEX et le SYSMIN